AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES AMANCEY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : PLACE DE LA MAIRIE - 25 330 AMANCEY

Exercice 2025
(01/01/2025 - 31/12/2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Regionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES AMANCEY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : PLACE DE LA MAIRIE - 25 330 AMANCEY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FAMILLES RURALES AMANCEY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 7 mai 2026
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 25	NET 24	PASSIF	NET 25	NET 24
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	46 935 €	13 366 €	33 570 €	42 545 €	Report à nouveau	93 600 €	95 011 €
					Report à nouveau sous contrôle SIVU	5 163 €	4 654 €
					Report à nouveau sous contrôle CCLL	8 250 €	5 962 €
Cautions	0 €		0 €	0 €	Report à nouveau ss contrôle Amancey	0 €	20 030 €
					Subventions équipements	31 202 €	19 873 €
					Réserves	0 €	0 €
Autres titres	0 €		0 €	0 €	Résultat de l'exercice	-17 360 €	9 112 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**46 935 €**	**13 366 €**	**33 570 €**	**42 545 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**120 856 €**	**154 642 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	1 482 €	919 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	22 930 €	1 131 €	21 798 €	15 437 €	Dettes fournisseurs	17 708 €	18 633 €
Autres créances diverses	31 581 €		31 581 €	31 548 €	Autres dettes diverses	1 364 €	1 088 €
					Dettes fiscales et sociales	24 609 €	22 313 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	79 927 €		79 927 €	109 226 €	Pdt constatés d'avance	2 079 €	1 608 €
Charges constatées d'avance	1 220 €		1 220 €	447 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**135 659 €**	**1 131 €**	**134 527 €**	**156 658 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**47 241 €**	**44 562 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**182 594 €**	**14 497 €**	**168 097 €**	**199 203 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**168 097 €**	**199 203 €**

Familles Rurales Amancey

Familles rurales
Vivre mieux !

Familles Rurales Plateau d'Amancey

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/25 au 31/12/25

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 400,00 €	3 100,00 €
Cotisations différents échelons	3 400,00 €	3 100,00 €
Ventes de biens et de services	160 143,30 €	159 130,84 €
Participation des familles	156 454,93 €	159 020,97 €
Participations diverses	3 688,37 €	109,87 €
Part. associations MAD personnel	0,00 €	0,00 €
Vente de marchandises	0,00 €	0,00 €
CAF PSO/PSU	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	70 010,55 €	66 522,13 €
Subvention CTG	38 923,66 €	34 349,40 €
Subvention PSO/PSU	31 086,89 €	32 172,73 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	125 011,95 €	127 504,20 €
Subventions fonct.CAF	0,00 €	0,00 €
Subventions Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions intercommunales	96 467,95 €	75 367,25 €
Subventions communales	28 544,00 €	52 136,95 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	10 480,98 €	4 193,88 €
Quote part de sub. equipement	8 671,29 €	671,30 €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	0,00 €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Reprises sur provision	1 809,69 €	3 522,58 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	
Autres produits	4 037,33 €	209,37 €
Produits divers de gestion courante	3 806,21 €	3,82 €
UDAF Fds special	231,12 €	205,55 €
Total I	373 084,11 €	360 660,42 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 350,00 €	2 929,50 €
Cotisations différents échelons.	3 350,00 €	2 929,50 €
Achats	17 122,24 €	14 407,30 €
Alimentation Boisson	5 619,97 €	4 838,92 €
Fournitures d'activites	2 994,01 €	2 011,74 €
Fournitures d'entretien	1 173,11 €	1 558,17 €
Eau Electricite	5 104,85 €	530,35 €
Combustibles et Carburants	820,51 €	4 087,60 €
Fournitures diverses	1 409,79 €	1 380,52 €
Achats de marchandises	0,00 €	
Remises accordées	0,00 €	
Autres achats et charges externes	142 520,95 €	142 933,93 €
Sous traitance repas	68 978,78 €	69 323,86 €
Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	1 058,00 €	1 487,96 €
MAD locaux	5 810,00 €	5 985,50 €
Entretien et réparation	4 717,16 €	4 928,61 €
Prime d'assurance	2 251,23 €	0,00 €
Services extérieurs divers	0,00 €	987,17 €
MAD du personnel	32 162,06 €	38 710,35 €
Programme pedagogique	9 650,75 €	4 169,80 €
Honoraires	6 937,44 €	7 489,77 €
Transports	2 894,00 €	2 616,00 €
Hebergement	3 300,96 €	1 121,72 €
Reception restauration	195,50 €	1 169,24 €
Frais de deplacement	956,01 €	1 337,00 €
Frais de structure divers	3 609,06 €	3 606,95 €

Impôts, taxes et versements assimilés	1 070,47 €	922,10 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	1 070,47 €	922,10 €
Salaires et traitements	217 326,32 €	198 682,18 €
Rémunération du personnel	212 680,92 €	199 320,39 €
Frais divers	0,00 €	-9 115,66 €
Medecine du travail	1 382,40 €	1 579,20 €
Formation du personnel	3 263,00 €	6 898,25 €
Dotations aux amortissements et provisions	10 188,62 €	2 446,41 €
Dotation aux amortissements	8 975,42 €	1 511,64 €
Provision charges et risques divers	650,34 €	594,17 €
Provisions depart en retraite	562,86 €	340,60 €
	0,00 €	
Autres charges	242,53 €	3 124,59 €
Charges diverses de gestion courantes	242,53 €	4,74 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	2 992,85 €
Cotisation UDAF	0,00 €	127
Total II	391 821,13 €	365 446,01 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**-18 737,02 €**	**-4 785,59 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	1 383,66 €	2 004,55 €
Total III	1 383,66 €	2 004,55 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	6,51 €	0,00 €
Total IV	6,51 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**1 377,15 €**	**2 004,55 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-17 359,87 €**	**-2 781,04 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Produits sur exercices anterieurs	0,00 €	13 772,81 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	0
Total V	0,00 €	13 772,81 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0,00 €	282,97 €
Charges sur exercices antérieurs	0,00 €	1 596,54 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0
Total VI	0,00 €	1 879,51 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**0,00 €**	**11 893,30 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	**374 467,77 €**	**376 437,78 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**391 827,64 €**	**367 325,52 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**-17 359,87 €**	**9 112,26 €**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	**0,00 €**	**0,00 €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	**0,00 €**	**0,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon

Le : 11/03/2026

Nom et Qualité du signataire :

Maud POURCELOT

AGILIANCE AUDIT

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren

Familles Rurales Plateau d'Amancey

ANNEXE 2025

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

Exercice clos le 31/12/2025
Durée : 12 mois

Résultat	-17 360 €
Total du bilan	168 097 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales Plateau d'Amancey est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :
- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en trois parties :
- Des activités socio-culturelles et sportives
- Des services notamment l'accueil de la petite enfance, les accueils loisirs enfants.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Malgré la fermeture d'une classe à l'école primaire publique, les effectifs se sont maintenus sur le temps du midi
Suite à une maladie passage à temps partiel thérapeutique de la directrice Noémie durant 9 mois . Les taches se sont réparties entre Amanda et Aurore
Pas de Turn over sur cette structure
Mise en place du suivi par le SIBER sur l'alimentation (résultat en Mars)
Forte hausse des actions auprès des jeunes avec un fort rayonnement sur le territoire
Activités socio culturelles stables avec l'organisation du Forum des Associations
Conseil d'Administration non renouvelé avec l'accueil d'un nouveau membre
Bonne relation avec les partenaires financiers SIVU et CCLL (grande implication dans la CTG)
Retrait de la commune d'Amancey en 2025 - Reprise du financement de l'extra-scolaire pour le SIVU
Restitution du compte 115 à la Commune d'Amancey

Modification du plan comptable

Rappel sur l'affectation du résultat 2024 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2024 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

Report à nouveau Association	-	1 410,61 €
Report à nouveau sous contrôle SIVU		509,58 €
Report à nouveau sous contrôle CCLL		2 288,09 €
Report à nouveau ss contrôle Amancey		7 725,20 €
Total Résultat 2024		**9 112,26 €**

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

Les transferts de charges sont comptabilisés à compter du 01/01/2024 en diminutiuon des charges de personnel (application du plan comptable associatif)

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	- €	- €	- €	- €
Matériel de transport	42 600,00 €	- €	- €	42 600,00 €
Matériel de bureau et informatique	1 538,33 €	- €	- €	1 538,33 €
Mobilier	- €	- €	- €	- €
Matériel	3 332,47 €	- €	535,64 €	2 796,83 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	47 470,80 €	**- €**	**535,64 €**	**46 935,16 €**

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	- €	- €	- €	- €
Matériel de transport	994,00 €	8 520,00 €	- €	9 514,00 €
Matériel de bureau et informatique	1 209,33 €	215,74 €	- €	1 425,07 €
Mobilier	- €	- €	- €	- €
Matériel	2 722,42 €	239,68 €	535,64 €	2 426,46 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	4 925,75 €	**8 976,42 €**	**535,64 €**	**13 365,53 €**

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Usagers	20 945,48 €	20 945,48 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	21 321,78 €	21 321,78 €	- €	- €
Collectivités locales	11 681,00 €	11 681,00 €	- €	- €
Autres créances	562,69 €	562,69 €	- €	- €
Sous Total	***54 510,95 €***	***54 510,95 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	1 220,47 €	1 220,47 €		
Total créances	**55 731,42 €**	**55 731,42 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	- €
Defi Informatique du 01/05/25 au 30/04/26	43,09 €
Defi Informatique du 01/11/25 au 31/10/26	64,50 €
Defi Informatique du 01/11/25 au 31/10/26	356,52 €
KOESIO 01/01/26 AU 31/03/26	569,34 €
SACEM 01/10/25 AU 30/09/26	92,54 €
SPRE 01/10/25 AU 30/09/26	94,48 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision des comptes clients	2 290,70 €	57,19 €	1 216,54 €	1 131,35 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	2 290,70 €	**57,19 €**	**1 216,54 €**	**1 131,35 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision risque				- €
Provision retraite	918,98 €	562,86 €	- €	1 481,84 €
	918,98 €	**562,86 €**	**- €**	**1 481,84 €**

Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Subventions CAF	20 647,22 €	20 000,00 €	- €	40 647,22 €
Subventions et mécénat	- €	- €	- €	- €
	20 647,22 €	**20 000,00 €**	**- €**	**40 647,22 €**

Reprise des Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Subventions CAF	- €	- €	9 445,07 €	- 9 445,07 €
Subventions Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	- €	**- €**	**9 445,07 €**	**- 9 445,07 €**

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	17 707,53 €	17 707,53 €	- €	- €
Autres dettes diverses	1 266,19 €	1 266,19 €	- €	- €
Dettes Usagers	98,17 €	98,17 €	- €	- €
Dettes Personnel	10 290,28 €	10 290,28 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	14 318,24 €	14 318,24 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**43 680,41 €**	**43 680,41 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**43 680,41 €**	**43 680,41 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	2 079,00 €	2 079,00 €		
TOTAL GENERAL	**45 759,41 €**	**45 759,41 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	2 079 €
PCA ACTIVITES 2025-2026	2 079,00 €

Factures Non Parvenues	7 001,18 €
CAC 2025	3 840,00 €
CHAUFFAGE 2023	265,18 €
CHAUFFAGE 2023	265,17 €
CHAUFFAGE 2025	400,00 €
CHAUFFAGE 2025	400,00 €
DEMAT 2025	25,50 €
CCLL Location Gymnase du 05/07/25 au 31/12/25	180,00 €
fournitures activités PERI	156,70 €
LE FOURNIL D'AMANCEY 12/25	75,96 €
FRAIS DE DEPLACEMENT LIEVREMONT	39,55 €
FD25 SYNERGIE POINTAGE 2025	38,18 €
COTISATION GROUPAMA FLOTTE 2025	1 206,94 €
CRPA 2025	108,00 €

Honoraire des commissaires aux comptes		
	Agiliance	Commissaires aux comptes 2
Honoraires afférents à la certifications des comptes	3 840,00 €	- €
Honoraires afférents aux services autre que la certification des comptes	- €	- €
Total	3 840,00 €	- €

Fonds Propres				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Reserves facultatives	- €	- €	- €	- €
Report à nouveaux	95 010,90 €	- €	1 410,61 €	93 600,29 €
Subvention d'investissement	20 647,22 €	20 000,00 €	- €	40 647,22 €
Amortissement subvention équipement	773,78 €	8 671,29 €	- €	9 445,07 €
Résultat sous contrôle financeurs	30 645,02 €	10 522,87 €	27 754,86 €	13 413,03 €
Résultat de l'exercice	9 112,26 €		26 472,13 €	- 17 359,87 €
	154 641,62 €	**21 851,58 €**	**55 637,60 €**	**120 855,60 €**

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	170	18,90 €	3 213,00 €
Cotisation association locale	170	1,10 €	187,00 €
		20,00 €	**3 400,00 €**

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles	- €

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

Charges sur exercices antérieurs	- €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	0,00 €

Produits sur exercices antérieurs	0,00 €

Quote part subvention investissement viré au résultat	0 €

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	7,13	0,37
TOTAL	**7,13**	**0,37**

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.

10 PROJECTIONS 2026

RAS

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	156 454,93 €
CAF	70 010,55 €
MSA	- €
Communes	28 544,00 €
Syndicats Intercommunaux	96 467,95 €
Etat	8 671,29 €
	360 148,72 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

L'évaluation du bénévolat n'est pas significative au 31/12